



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de FOURNIAL (Céline), GARNIER (Sylvain), LABRUNE (Caroline), SPROGIS (Frédéric), « Établissement du texte », *Théâtre complet*, Tome IV, DU RYER (Pierre), p. 247-256

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-14994-1.p.0247](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-14994-1.p.0247)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2023. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

La pièce intitulée *Dynamis, reine de Carie, Tragi-comédie de P. Du Ryer* a été publiée pour la première fois à Paris, chez Antoine de Sommaville, en 1653.

Elle n'a pas été rééditée avant 1992, date de parution de l'édition critique qu'en a faite Jean Rohou pour les éditions de l'Université d'Exeter¹.

ÉDITION ORIGINALE DE 1653

DYNAMIS. / REYNE DE CARIE. / TRAGE-COMEDIE. / DE
P. DV-RYER. / [fleuron du libraire] / A PARIS, / Chez ANTOINE DE
SOMMAVILLE, au Palais, dans la Salle aux / Merciers, à l'Escu de France. /
[filet] / M. DC. LIII. / AVEC PRIVILEGE DV ROY.

Format : in-4^o

Pagination : [4], 116

Signatures : A-O⁴ P²

Contenu : [page de titre] – verso blanc – recto : *Extrait du Privilège du Roy*. – verso : LES ACTEVRS. –A1r^o : [début du texte de la pièce] – P2v^o : [fin de la pièce].

Privilège donné à Paris le 26 août 1650 au marchand libraire Antoine de Sommaville pour sept ans, signé par Le Brun.

Achévé d'imprimer le 28 décembre 1652.

Alain Riffaud a identifié l'imprimeur de la pièce comme étant Jean Bessin, dont l'atelier était situé rue de Reims, à Paris, de 1621 à 1659².

1 Pierre Du Ryer, *Dynamis*, éd. J. Rohou, Exeter, University of Exeter Press, coll. « Textes littéraires », 1992.

2 Voir Alain Riffaud, *Une archéologie du livre français moderne*, Genève, Droz, coll. « Travaux du Grand Siècle », 2011, p. 192.

PAGINATION, CAHIERS ET RÉCLAMES

L'édition originale omet la mention du feuillet E3 (Eij) en bas de la page 37.

Elle indique la réclame fautive « Le » au lieu de « Et » au bas du feuillet G4v° (page 56).

Elle indique enfin la pagination fautive [93] au lieu de [99] sur le feuillet N2r°.

MENTIONS DES PERSONNAGES

L'édition originale n'intègre ni les gardes Philon et Ligdame, ni les membres du conseil de Dynamis à la liste des personnages.

Les rubriques de scène ne comprennent jamais le nom d'un personnage muet, notamment s'il a déjà été introduit lors d'une scène précédente. Seul le personnage de Proxène fait exception à cette pratique éditoriale, puisque son nom apparaît dans la rubrique de la dernière scène de la pièce, alors qu'elle n'y prend pas la parole.

CORRECTIONS

L'édition originale a fait l'objet de plusieurs corrections de détail.

Le cahier E a été l'objet de deux recompositions :

- Feuillet E1v° : la numérotation [18] de la page, erronée, est amendée en [34] ; par ailleurs, *ditez* devient *dites* au vers 583.
- Feuillet E2r° : *Se, gneur* devient *Seigneur* (vers 599).
- Feuillet L3r° : *insensee ?* devient *insensee*, au vers 1425 ; et *blessee*, devient *blessee ?* au vers 1426. Les deux signes de ponctuation sont intervertis afin que l'apostrophe à l'Amour, au vers 1426, soit intégrée à la question posée à partir du vers 1425.
- Feuillet M3r° : une virgule est ajoutée après *malheurs* (vers 1591).

EXEMPLAIRES CONSULTÉS

1. BnF, Tolbiac : RESYF401

Exemplaire visible sur Gallica (NUMM-71579).

L'exemplaire est intégré à un recueil factice qui comprend par ailleurs quatre autres pièces de Du Ryer : *Scévole* (1647), *Thémistocle* (1648), *Clarigène* (1639) et *Alcionée* (1640).

Les deux derniers feuillets de cet exemplaire (P1 et P2) sont cartonnés à des fins non pas de correction, mais de reliure : nous n'avons donc mentionné cet état de fait ni dans la description de l'édition originale, ni dans la rubrique « Corrections ».

2. BnF, Arsenal : GD1167 (2)

L'exemplaire est intégré à un recueil factice qui comprend par ailleurs *Nitocris, reine de Babylone* (1650) et *Anaxandre* (1655).

3. BnF, Arsenal : 4BL3438 (2)

L'exemplaire est intégré à un recueil factice qui comprend par ailleurs deux autres pièces de Du Ryer : *Amarillis* (1651) et *Anaxandre* (1655).

Sur le verso de la première page de cet exemplaire, apparaît un ex-libris manuscrit indiquant qu'il a appartenu à Joseph-Antoine Crozat³ (« Ex Bibliotheca D. Crozat »).

4. BnF, Arsenal : THN111

Sur la couverture de cet exemplaire apparaissent les mentions manuscrites suivantes : « Bis. » ; « 1653. » et « Dynamis Reyne de Carie. trage-comédie de P. Du-Ryer. 1653. »

5. BnF, Arsenal : THN9575

L'exemplaire est intégré à un recueil factice qui comprend par ailleurs six autres pièces de Du Ryer : *Alcionée* (1640), *Alcimédon* (1635), *Anaxandre* (1655), *Bérénice* (1645), *Clarigène* (1639) et *Cléomédon* (1638).

3 Joseph-Antoine Crozat, marquis de Tugny (1696-1751), a notamment été conseiller au parlement de Toulouse, conseiller à la première chambre des requêtes du parlement de Paris, maître des requêtes et président de la quatrième chambre des enquêtes. Il est connu pour avoir été un grand collectionneur d'art et un grand bibliophile.

6. BnF, Richelieu : ROTHSCHILD SUPPLEMENT-1939
7. BnF, Richelieu : 8RF6107
8. BnF, Opéra : RES959 (60)

L'exemplaire est intégré à un recueil factice qui comprend par ailleurs *Alcionée* (1640), *Clarigène* (1639), *Scévole* (1647) et *Anaxandre* (1655) de Du Ryer ; *L'Amant libéral* (1638), *L'Amour tyrannique* (1640) et *Didon* (1637) de Georges de Scudéry ; et le *Discours de la tragédie*, ou *Remarques sur l'Amour tyrannique* de Scudéry de Sillac d'Arbois (non daté).

9. Paris, Mazarine : 4° 10918-24/34

L'exemplaire est intégré à un recueil factice qui comprend par ailleurs *Le Sac de Carthage* de Puget de La Serre, *l'Amarillis* de Du Ryer, *La Véritable Sémiramis* de Desfontaines et *l'Esther* de Du Ryer.

10. Avignon, Bibliothèque Ceccano : 8° 34841/1

L'exemplaire est intégré à un recueil factice qui comprend par ailleurs cinq autres pièces de Du Ryer : *Scévole* (1647), *Cléomédon* (1638), *Nitocris, reine de Babylone* (1650), *Clarigène* (1639) et *Anaxandre* (1655).

ÉTATS DES DIFFÉRENTS EXEMPLAIRES CONSULTÉS

	1 Tolbiac RESYF401	2 Arsenal GD1167 (2)	3 Arsenal 4BL3438 (2)
E1v°	X	X	X
E2r°	X	X	X
L3r°			X
M3r°			X

4 L'exemplaire comprend la correction manuscrite suivante : le mot *fermier* est biffé et remplacé par *serviteur* dans la liste des acteurs.

	4 Arsenal THN111	5 Arsenal THN9575	6 Richelieu ROTHSCHILD SUPPLEMENT-1939
E1v°		X	
E2r°		X	
L3r°	X	X	X
M3r°	X	X	X

	7 Richelieu SRF6107	8 Opéra RES959 (60)	9 Mazarine 4° 10918-24/3
E1v°	X	X	X
E2r°	X	X	X
L3r°			
M3r°			

	10 Avignon 8° 34841/1
E1v°	
E2r°	
L3r°	X
M3r°	X

CHOIX ÉDITORIAUX

Les principes éditoriaux généraux étant rappelés à la fin de l'Introduction Générale, nous n'inventorions ici que les choix spécifiques à *Dynamis, reine de Carie*.

Nous établissons le texte de la pièce d'après la seule édition réalisée du vivant de Du Ryer, c'est-à-dire d'après l'édition originale de 1653. Les exemplaires n° 3 et 5 étant ceux qui intègrent le plus de corrections, ce sont eux que nous suivons dans la présente édition.

PRÉSENTATION

Les erreurs et omissions de pagination et de numérotation de cahier ont été maintenues et signalées en note.

Nous avons ajouté les gardes Philon et Ligdame, ainsi que les membres du conseil de Dynamis dans la liste des personnages, et fait apparaître tous les personnages omis dans les rubriques de scènes concernées. Des crochets dans le texte signalent ces ajouts.

Nous avons systématiquement modernisé la ponctuation quand elle risquait de gêner la compréhension du texte, et l'avons corrigée quand il y avait lieu (quand elle rendait une phrase agrammaticale, ou qu'elle n'était pas adaptée au type de la phrase).

Nous avons supprimé (à l'exclusion de l'initiale) les majuscules des mots qui ouvrent l'extrait du privilège du roi⁵, les cinq actes de la pièce⁶, ainsi que certaines scènes⁷; celles qui sont attribuées à la deuxième lettre des vers qui ouvrent une scène⁸; et celles qui sont aujourd'hui injustifiables.

Nous n'avons conservé la majuscule attachée à certains mots que dans quelques cas : quand les substantifs *dieu(x)*, *prince*, *princesse* et *reine* sont inscrits dans le cadre d'une appellation ou d'une interjection (vers 401, 429, 473, 541, 583, 625, 661, 740, 1051, 1091, 1096, 1101, 1106, 1163,

5 PAR.

6 QVE (1); I'AY (353); TRASILE (777); VN (1173); LA (1625).

7 MAIS (975); ENFIN (1009); QVOY (1049); HA (1097); IL (1597); HÉ (1695); IE (1793).

8 OVy (170); QVoy (339); HA (511); QV'a (559); MOn (563); A Quelle (841); MOn (897); SEigneur (1087); FAites (1113); ILS (1208); ENfn (1236); CE (1241); MAdame (1293); HElas (1393); ENfn (1877).

1209, 1235, 1421, 1424, 1453, 1506, 1549, 1597, 1613, 1723, 1858, 1872, 1875, 1881, 1969); quand le substantif *ciellcieux* désigne la volonté divine (vers 2, 9, 11, 252, 491, 743, 793, 797, 865, 1150, 1203, 1481, 1569, 1800, 1829, 1880); quand les substantifs *empire* et *état(s)* désignent un territoire ou un peuple soumis à une même autorité souveraine, ou l'autorité souveraine elle-même (vers 23, 58, 77, 92, 96, 100, 112, 155, 160, 212, 241, 242, 256, 292, 307, 333, 355, 405, 479, 502, 509, 534, 538, 582, 605, 616, 688, 750, 794, 807, 947, 1168, 1196, 1261, 1338, 1631, 1704, 1832, 1892, 1975, 1986); quand le substantif *destin*, mis au pluriel, désigne les divinités de la destinée (vers 1083); quand le substantif *furie*, mis au pluriel, désigne les divinités de la vengeance gréco-latines (vers 1362); et quand le substantif *fortune* personnifié renvoie à la divinité païenne du même nom (vers 714, 869, 1005, 1028 et 1161).

Nous avons systématiquement développé l'abréviation finale *-⁹* en *-us* : nous avons donc écrit *plus* aux vers 31 et 584; *nous* au vers 1748; et *vous* aux vers 185, 285, 380, 383, 512, 1328 et 1506.

PRATIQUES ORTHOGRAPHIQUES

Conformément aux principes de la collection Classiques Garnier, nous avons systématiquement modernisé l'orthographe de la pièce, même quand une rime s'en trouvait affectée (*paraître/croître*, vers 965-966; *reconnais/choix*, vers 1327-1328; *dise/étudie*, vers 1765-1766; *menait/doit*, vers 1871-1872).

Nous avons notamment, par ailleurs, transformé *trage-comédie* en *tragi-comédie*, et écrit *fleurir* au lieu de conserver l'orthographe étymologique *florir*, au vers 1311 (contrairement au dictionnaire de Richelet, ceux de Furetière et de l'Académie ne mentionnent pas la deuxième graphie, et ne lui associent donc pas spécifiquement le sens figuré « être dans un état heureux, être en honneur, en réputation »).

Nous avons modernisé l'orthographe des verbes en *-yer* et des noms correspondants, y compris quand cela affectait la métrique (*voient* devient *voient* au vers 1483).

Nous avons rétabli l'orthographe étymologique de certains noms propres : celles de Philon (composé *Phillon* au vers 1175), de Lycomédon et de Pharnace (respectivement composés *Licomédon* et *Pharnasse* au vers 1177). Nous avons également modernisé l'orthographe du nom propre *Halicarnasse* (transcrit comme tel au vers 1178, mais composé *Halicarnasse* sous la liste des acteurs).

Nous avons systématiquement rétabli le *-t* de liaison quand il manquait (*Qu'a-il* devient *Qu'a-t-il* au vers 1092 ; *Pousse-il* devient *Pousse-t-il* au vers 1446 ; *doute-elle* devient *doute-t-elle* au vers 1625 ; et *Sera-elle* devient *Sera-t-elle* au vers 1938).

Ce qui relève d'une pratique grammaticale récurrente dans les textes de l'époque a été corrigé sans pour autant être considéré comme une faute de composition.

Au XVII^e siècle, il est récurrent qu'un verbe dont le sujet est constitué de groupes coordonnés ou juxtaposés soit conjugué au singulier⁹. Nous avons néanmoins suivi les règles actuelles de l'accord sujet-verbe, sauf quand cela affectait la métrique. Ainsi, nous avons transformé *transporte* en *transportent* au vers 312 ; *fait* en *font* au vers 398 ; *donne* en *donnent* au vers 1010 ; *jetai* en *jetaient* au vers 1476 ; et *a fait* en *ont fait* au vers 1510. En revanche, nous avons maintenu *veut* au vers 1743.

Dans la première moitié du XVII^e siècle, le français classique conjugue « librement » le verbe au singulier ou au pluriel, en cas de coordination par *ni*¹⁰ de deux groupes sujets : nous avons conservé l'état original du texte sur ce point (vers 357-358).

Il « reste [également] très fréquent, du début jusqu'à la fin du siècle, qu'un adjectif épithète de deux noms prenne le genre et le nombre du nom le plus proche¹¹ ». Le vers 982 (« Que rendre ma fureur & ma hayne plus iuste. ») ne comprend donc pas de faute de composition : nous avons conservé l'état original du texte afin de ne pas corrompre la rime avec l'adjectif *auguste*, situé au vers précédent.

Nous avons conservé *vous-mêmes* au vers 333, même si Trasile s'y adresse non pas à plusieurs personnes, mais seulement à Dynamis : en effet, rétablir le singulier corromprait visuellement la rime.

« Au XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle, le participe peut être variable en genre et en nombre et s'accorder avec son support nominal » ; même si « la situation va notablement évoluer au cours du XVII^e siècle, dans le sens d'une restriction morphologique et d'une progression vers l'invariabilité¹² », il est impossible de considérer le phénomène en

9 Voir Nathalie Fournier, *Grammaire du français classique*, Paris, Belin, 2002, p. 27-28 (§ 20-21).

10 Voir *ibid.*, p. 29 (§ 25).

11 Voir *ibid.*, p. 48 (§ 55).

12 *Ibid.*, p. 299 (§ 430).

question comme faute de composition. Nous avons néanmoins rétabli l'usage actuel au vers 1336, où nous avons écrit deux fois *venant* là où l'édition originale compose *venans* (pour *venants*). À l'inverse, nous avons exceptionnellement maintenu l'accord en genre du participe présent à un nom féminin¹³ au vers 533, car une modernisation aurait corrompu la rime féminine (*renaissantelriante*).

Nous avons conservé certaines graphies anciennes ou devenues problématiques quand la métrique l'exigeait. Ainsi, nous avons maintenu la forme *avecque* (sans lui adjoindre pour autant de -s final aux vers 109, 269, 274, 474, 925, 1064, 1683, 1794, 1797, 1912), ainsi que la forme *jusques* quand elle était suivie d'un mot à initiale vocalique (vers 215 et 1155).

Le français classique reconnaît les deux orthographe *encore* et *encor* : sur ce point, nous avons suivi l'édition originale, à plus forte raison lorsque cela permettait de maintenir les douze syllabes de l'alexandrin, c'est-à-dire quand la graphie *encor* est suivie d'un mot à l'initiale consonantique (vers 912, 1066, 1113, 1279, 1610, 1628, 1742 et 1744).

Nous avons maintenu la forme *vous-même* au singulier, au vers 176, alors que Dynamis s'adresse à plusieurs de ses conseillers. Si Du Ryer déroge ici à la règle de l'accord en nombre, c'est pour des raisons de métrique et de prosodie : cela lui permet, en l'occurrence, de respecter aussi bien les douze syllabes de l'alexandrin que la règle de l'absence de « e » muet à la césure.

En français classique, le substantif *amour* peut aussi bien être masculin que féminin¹⁴. Sur ce point, nous avons suivi l'édition originale, notamment pour ne pas corrompre certaines rimes (vers 397, 1337 et 1649).

FAUTES DE COMPOSITION

Fais (55); l'Amour (63); l'Amour (66); grands (100); Dailleurs (215); himen (255); plain (331); Vainqueurs & Souverains (352); veu (359); vôtre (429); Aumoins (442); qn'un (462); quelques (519); insencé (527); aver-saire (634); Estce (665); d un Throsne (698); fuy (702); m'aymes (715); dernter (730); Courronne (908); l Vnivers (1031); une fois (1080); mais; avançons (1095); laTerre (1100); Ayeulx (1119); Qu'à (1212); corromp

13 Sur la variation en genre du participe présent au XVII^e siècle, voir *ibid.*, p. 300-302 (§ 433-435).

14 Sur ce point, voir les dictionnaires de l'Académie (1694), de Furetière (1690) et de Richelet (1680).

(1219); MonCōseil (1238); laGrādeur (1257); faiz (1269); saluta res (1289); suiets,dont (1313); homme; peut-estre (1341); crime,il (1430); une acte (1453); Non,ie (1465); Qu'on n'ait (1466); sorte,eux (1484); dit,mais (1492); ODieux (1506); qu'à fait (1510); Jemprunte (1512); souçonne (1570); Qu'à fait (1602); ou (1614); TRAGE-CMEDIE (titre courant du feuillet M4r^o); permettez-pas (1615); eacor (1628); d un (1650); l abord (1673); n'arien (1674); sceours (1675); ces pas (1712); a ton ombre (1749); ces pratiques (1821); vaince (1836); honnora (1918); Parle-tu (1949); coupable (1950); ces pareils (1972); honnorer (1991).